

TRANSACTION – VENTE

Rémunération forfaitaire de 5000 € TTC jusqu'à 40 000 € (2500 € TTC pour mandat simple)
+ de 40001 € à 200 000 € : 5 % TTC+ de 200001 € à 300 000 € : 4 % TTC+ Au delà de 300 001 € : 2 % TTC

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- Honoraires de visite, constitution du dossier & rédaction de bail	à la charge du bailleur	à la charge du locataire
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux	5 € / m ²	5 € / m ²
Rémunération totale	2 € / m ²	2 € / m ²
- Honoraires de négociation & entremise	7 € / m²	7 € / m²
	20% du loyer mensuel hors Charges	

Dans le cadre de partenariat, les honoraires appliquées correspondent au barème affiché par le partenaire.

LOCATION – Baux Commerciaux et baux précaires

Honoraires à la charge du locataire : 13% du loyer annuel HT et hors charges

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 7% H.T. du loyer net propriétaire soit 8,4% TTC
Garantie Loyers Impayés : 2.9 % TTC du loyer et charges locataire

